

République Française - Département du Tarn
COMMUNE DE LES CABANNES
COMPTE-RENDU du Conseil Municipal
Séance du 7 avril 2017

Nombres de membres : 10

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation et affichage : 28 mars 2017

Date d'affichage du compte rendu de la réunion : 19 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept avril à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : WOILLEZ Philippe - MESTE Christian - CHABBAL Stéphanie - FOULHOUX Sylvie - PONS Marie-Hélène - LACAZE Bernard - FAURE Claude.

Absents excusés : LAURENS Christophe - BARBIERI Bénédicte

Madame Stéphanie CHABBAL est nommée secrétaire de séance.

2017- 009

7.2.1

VOTE DES TAXES LOCALES 2017

Le Conseil municipal décide de voter les taxes locales 2017 comme suit, et sans augmentation des taux au niveau communal :

Taxe d'habitation : 12.59 % sur une base d'imposition de 438 900 €, soit un produit de : 55 258 €.

Taxe foncière bâti : 11.28 % sur une base d'imposition de 324 649 €, soit un produit de : 36 254 €.

Taxe foncière non bâti : 62.88 % sur une base d'imposition de 11 800.00 €, soit un produit de : 7 420 €.

Soit un produit fiscal global de : 99 327.00 €.

2017- 010

7.1.3

VOTE DES BUDGETS 2017

BUDGET COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : 281 675,72 €

Section d'investissement : 702 725,12 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement : 43 504,98 €

Section d'investissement : 237 507,08 €

2017- 011

7.3.2

Ligne de trésorerie interactive caisse d'épargne de midi-pyrénées.

Après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées en date du 31 mars 2017.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1er :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de LES CABANNES contracte auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée «ligne de trésorerie interactive» d'un montant maximum de 50 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Montant : 50 000 Euros

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt applicable : EONIA flooré à 0 + marge sur index de 1.8 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle,
- Frais de dossier : 100 € prélevés une seule fois,
- Commission de gestion : néant,
- Commission d'engagement : néant,

Commission de mouvement :

0,04 % du cumul des tirages réalisés / périodicité identique aux intérêts,

Commission de non-utilisation :

0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre

mode de remboursement.

Article 2 :

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues.

Article-3

Le Conseil Municipal autorise Maire, ou la personne qu'il habilitera à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

2017- 012

7.5.1

Requalification des espaces publics du centre bourg - Travaux d'assainissement

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le conseil municipal :

Vu la délibération 0024-2014 du 22 mai 2014 validant le projet communal 2014-2020 notamment la fin de l'aménagement du centre du village par la place et la rue St Félix, rues de la Cuvette et La Peyrade,

Vu la délibération 0030-2014 du 8 octobre 2014 portant sur la convention Pays de l'Albigeois et des Bastides/CAUE du Tarn relative à l'accompagnement des projets d'accompagnement des communes,

Vu la délibération 017-2015 du 5 octobre 2015 de validation des éléments de programme pour l'aménagement des espaces publics en centre bourg et le projet de création de liaisons douces,

Vu la délibération 023-2015 du 8 décembre 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé par l'atelier de paysage Gama, l'atelier d'architecture Tanka et le bureau d'études (BET VRD) Papyrus,

Vu la délibération 009-2016 validant le diagnostic établi par la maîtrise d'œuvre et la commission communale ad'hoc,

Vu la délibération 017-2016 validant l'avant-projet,

Vu la présentation de l'avant-projet à la population, le vendredi 27 mai 2016

Vu la délibération 032-2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement relatifs à la requalification des espaces publics du centre bourg

Décide :

- de programmer les travaux de reprise du réseau d'assainissement unitaire en centre bourg (eaux usées et eaux pluviales)
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Plan de financement :

Organismes	Montant des travaux et d'études retenus	% Subvention	Montant des participations
Conseil Départemental	Etudes 16 200 € H.T.	25 %	46 052.50 €
Agence de l'Eau		25 %	46 052.50 €
Commune (Autofinancement sur emprunt)	Travaux avec options 168 010 € H.T.	50 %	92 105.00 €
TOTAUX	184 210 € H.T.	100 %	184 210.00€

N.B : Document affiché à titre d'information, sous réserve d'approbation du procès verbal au prochain conseil municipal de la commune de LES CABANNES